

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	54
Présents :	49
Pouvoirs :	5
Pour :	54
Abstention :	0
Contre :	0

<p align="center">COMITE SYNDICAL du SIED 70</p> <p align="center">des 20 et 27 mars 2024</p> <p align="center">Dates de convocation : 19 février et 21 mars 2024</p>
--

DELIBERATION N° 28

OBJET : Budget primitif annexe « IRVE » de l'exercice 2024

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif annexe « IRVE » de l'exercice 2024 relevant de la nomenclature M57.

Le Comité Syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **ADOPTE** le budget primitif annexe « IRVE » de l'exercice 2024, tel qu'il est joint à la présente délibération ;
- 2) **PRECISE** que les crédits sont votés par chapitre ;
- 3) **AUTORISE** le Président à mandater en 2025 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2024 si nécessaire avant le vote du budget de 2025.

P.J. : Budget annexe « IRVE » de l'exercice 2024

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAY AUX



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20240327-DEL IB28CS27